

Rappel général du projet

► Contexte du projet :

Le projet présenté se situe au cœur de l'insertion par l'activité économique et concerne **les ateliers et chantiers d'insertion (ACI)**. Il s'inscrit dans le dialogue social entre une organisation représentant les employeurs, le SYNESI (syndicat des employeurs spécifiques d'insertion) et des centrales syndicales représentatives au plan national.

Le projet vise à permettre l'expression des personnes en insertion autour des questions d'hygiène, de sécurité au travail et des conditions de travail en mettant en place une instance consultative : l'Instance Santé et Conditions de Travail (ISCT).

L'ISCT vise à compléter les instances de dialogue social mises en place par le Code du Travail, et en particulier les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), en prenant en compte les spécificités liées à l'insertion dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail dans les ateliers et chantiers d'insertion. La constitution d'une ISCT, nouvelle instance pour le personnel sans distinction de statut se fera exclusivement lorsque l'obligation légale de constituer un CHSCT n'est pas remplie.

► Objectifs du projet :

- Accompagner la mise en place des ISCT.
- Concevoir une formation-pilote des membres des ISCT.

► Personnes/Organismes concernés :

Ce projet s'adresse :

- aux employeurs qui mettent en place les ISCT dans les ateliers et chantiers d'insertion (administrateurs bénévoles des associations et directeurs),
- aux salariés permanents des ateliers et chantiers d'insertion membres des ISCT,
- aux salariés en insertion membres des ISCT.

► Les partenaires :

La mission première du SYNESI est d'organiser le dialogue social entre les employeurs et les salariés en vue d'établir une convention collective adaptée aux ateliers et chantiers d'insertion en France. Ce syndicat est ouvert à tous les ACI du territoire, qu'ils soient ou non adhérents d'un réseau de l'IAE.

Le SYNESI a pour objet de rassembler les associations et autres personnes morales à but non lucratif, en vue de défendre leurs intérêts professionnels, d'assurer leur représentation et conduire des négociations.

► Déroulement du projet

Sur la base d'une première évaluation des structures ayant mis en place des ISCT, CIDES conçoit et met en œuvre une formation des membres de ces instances.

Cette formation sera analysée pour être modélisée et diffusée dans tous les ACI dans le cadre de la généralisation de la mise en place des ISCT.

Productions

CIDES a organisé, du 25 au 27 mars 2009, une séance de formation pour les membres de ces instances. Cette formation, organisée en partenariat avec le SYNESI (syndicat national des employeurs spécifiques d'insertion), a abordé de nombreuses questions : la mise en place d'une démarche d'amélioration des conditions de travail, les aspects juridiques et réglementaires à connaître, les indicateurs pertinents pour l'analyse des conditions de travail et des risques...

Les principaux contenus abordés durant cette formation :

- Santé au travail.
- Protection de la santé des salariés.
- Le cadre juridique.
- L'analyse des situations de travail : approche ergonomique, approche de la psychodynamique du travail.
- Outils et méthodes : arbre des causes (accidents), dépistage des TMS, du stress...
- Acteurs de la prévention.

Les participants :

- Fonctions variées : présidence, représentants des salariés permanents, des salariés en parcours.
- Attentes variées : outils techniques et méthodologiques, démarche de prévention, sensibilisation des acteurs, dialogue interne, échanges avec les autres structures.

Eléments de bilan de la part des participants :

- Satisfaction globale, légèrement moindre sur la partie « démarche de l'ISCT ».
- Du point de vue des salariés permanents et des dirigeants : accent mis sur la démarche de prévention.
- Du point de vue des salariés en insertion : accent sur les outils pratiques.
- Volonté de mettre des actions en place : en direction des salariés de la structure et des membres de l'ISCT, en matière d'outils de prévention des risques professionnels, en matière d'organisation du travail, et, plus largement, d'un point de vue personnel.